



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 8 CHAABANE 1436 (27 MAI 2015)

*

I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

➤ **Projet de loi n° 109-14** relatif au système statistique national.

L'examen de ce projet a été ajourné à une prochaine réunion du conseil du gouvernement

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-15-38 modifiant et complétant le décret n° 2-11-82 du 7 ramadan 1432 (8 août 2011) portant réorganisation de l'Institut national des postes et télécommunications.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-15-329 complétant le décret n° 2-14-758 du 30 safar 1436 (23 décembre 2014) fixant les attributions et l'organisation du ministère chargé de l'environnement.

Approuvé

Convention internationale :

➤ **Convention** de coopération administrative mutuelle dans les affaires douanières, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'État des Emirats Arabes Unis, faite à Casablanca le 17 mars 2015.

- **Projet de loi n° 40-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé la proposition de nomination du directeur des combustibles au ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement – département de l'énergie et des mines.